POLE RECLAMATIONS CLIENTS

 DE LA REGION PARISIENNE

 TSA 20448

 94711 MAISONS ALFORT CEDEX

 Nogent-sur-Marne,

 Le 15 décembre 2018

Vos Références : D3AE3CA740

Nos Références : FR 79 3000 4009 3200 0100 9204 823

Madame BROUET HUET,

Nous faisons suite à votre courrier du 27 mars 2018. Nous vous informons qu’à ce jour

il n’y a pas pu avoir de solution à l’amiable avec l’intéressé qui nous doit toujours 915.59€.

Nous avons usé de toute la patience jugée nécessaire dans ce cas. Le sujet se disant non solvable pour assurer le remboursement.

Nous estimons totalement injustifié que ce soit nous, client, qui doive supporter plus longtemps les conséquences de cet incident lié à votre système informatique. Un système peut avoir des failles certes, en revanche la responsabilité vous incombe.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir nous rembourser le plus rapidement le montant restant dû soit 915.59€.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir agir positivement à notre demande de réclamation.

Nous vous prions de croire, Madame, en l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Evelyne REVELLAT

Dirigeante de la Société SophroKhepri

P.J.
votre courrier du 27 Mars 2018 faisant état de vos pb informatique

Mon premier courrier